

## ***Un « voyageur humaniste » ?***

En 1753 à Manille, Pierre Poivre réussit à voler aux Hollandais cinq muscadiers et quelques girofliers, donnant à la France la possibilité de décrocher une place sur le marché des épices. Rentré à Lyon en avril 1756, l'homme entendait étudier et consolider ses compétences en botanique. Il fut d'ailleurs élu membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon en mai 1759. Jusqu'à ce qu'en 1766 le Ministre de la Marine et des colonies, le duc de Praslin, suggère au Roi de nommer Pierre Poivre intendant des îles de France (l'île Maurice) et de Bourbon (La Réunion). Sa mission, qu'il accomplit de juillet 1767 à octobre 1772 : redresser les deux colonies alors fort mal en point.

L'Histoire reconnaît en Pierre Poivre un administrateur colonial.

Au-delà du Jardin de l'État et de Saint-Denis, un site Internet est entièrement consacré à Pierre Poivre<sup>1</sup>.

Quant à l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine (Anai), elle célèbre en lui un Lyonnais conquérant :

*Il est un homme, un Français, un grand précurseur, dont le nom est injustement oublié. Il est né dans une ville de l'intérieur qui a, pendant des siècles, et plus que les plus grands ports, favorisé les croisières lointaines. Cette ville, c'est Lyon.*

*La vocation de Lyon n'est pourtant pas tout à fait maritime. Les Lyonnais aiment la mer, de loin, mais ils y tiennent comme à leur fief. Ils y tiennent comme au plus grand chemin du monde. Les Lyonnais veulent le monde...*

*Ils l'ont parcouru, premiers de chez nous peut-être, par règle et par système. C'est un syndicat lyonnais qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, a organisé notre premier voyage de reconnaissance commerciale. Depuis lors le mouvement a continué, il y a toujours eu une mission lyonnaise en quelque point du globe.*

*Pourquoi ces voyages ? Ces missions ? Pourquoi les Lyonnais veulent-ils le monde ? Simplement pour y chercher des matières premières, pour acheter, pour vendre, pour s'enrichir ? Les gens de Lyon sont gens pratiques. Attention ! La chose est plus compliquée, car ils sont aussi des idéalistes, des mystiques : il leur*

---

<sup>1</sup> <http://www.pierre-poivre.fr>

*faut des âmes à pêcher, des idées à répandre, du bien à accomplir. Lyon est capitale de la soie, mais elle est aussi la ville des missions catholiques, de la Propagation de la Foi. Voyages d'affaires, voyages d'idées ? Sait-on jamais ? L'un et l'autre à la fois, l'un aidant l'autre. Et tous deux réussissent. Sans éclat souvent car le génie lyonnais, plus que tout autre, s'accommode des demi-teintes et des incertitudes. Mais le résultat est solide, rien n'est jamais perdu et c'est toute l'histoire de Pierre Poivre, Lyonnais et missionnaire<sup>2</sup>.*

Dans l'océan Indien, Pierre Poivre est un « *chasseur d'épices*<sup>3</sup> ». Les ordres du roi Louis XV, dans un *Mémoire* signé à Versailles le 28 septembre 1766, l'y autorisent :

*Sa Majesté ayant fait choix du Sr Dumas colonel d'infanterie pour commander en chef aux îles de France et de Bourbon, et du Sr Poivre commissaire général de la Marine pour faire aux deux dites îles les fonctions d'intendant, elle va leur faire connaître l'importance de ces îles, exposer les divers avantages que le Royaume peut en retirer, établir les principes de leur plus utile administration, et fixer la conduite que les Srs Dumas et Poivre doivent tenir dans les différentes parties du gouvernement qui leur est confié. Les îles de France et de Bourbon peuvent être comme nos autres colonies un moyen d'accroître le commerce du Royaume, puisque ces îles en nous offrant un débouché pour nos denrées et marchandises pourraient encore nous donner en échange des objets de commerce qui nous manquent et que nous n'avons maintenant que par l'étranger, telles sont les épiceries ».*

À Lyon, Pierre Poivre est un « *voyageur humaniste attaché au développement de l'agriculture coloniale*<sup>4</sup> ». L'ouvrage *Lyon l'humaniste* range en effet cet « *agriculteur colonial* » parmi les « *académiciens lyonnais* » qui « *se sont montrés attachés à discuter de problèmes pratiques et locaux plutôt que de doctrines et systèmes philosophiques* ». Ainsi, « *on les a vus attentifs à des questions cruciales comme la peine de mort ou l'esclavage* ». Plus précisément, « *des savants comme Poivre et Sonnerat ont profité de leurs séjours aux îles pour acclimater à Lyon ou à Paris des plantes exotiques* ». Des « *progrès multiples et divers* » auxquels ont travaillé ces Lyonnais humanistes. Pourtant, «

2 [http://www.anai-asso.org/NET/document/mission\\_et\\_conquete/temps\\_des\\_missions/pierre\\_poivre/index.htm](http://www.anai-asso.org/NET/document/mission_et_conquete/temps_des_missions/pierre_poivre/index.htm)

3 *Les chasseurs d'épices*, Daniel Vaxelaire, Petite bibliothèque Payot, 1995. *Il s'appelait Poivre un chasseur d'épices dans la mer des Indes 1750-1772*, Gérard Buttoud, L'Harmattan, 2016.

4 [http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/\\_325.pdf](http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/_325.pdf)

*nombre d'hommes à l'action méritoire, aux initiatives prometteurs, ne se sont vu attribuer au mieux qu'une rue obscure – comme Pierre Poivre<sup>5</sup> [...].*

Effectivement, la rue Pierre-Poivre ne figure pas parmi les plus belles artères de Lyon. C'est une rue en coude, pavée, qui se prend à l'est de la place Sathonay, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Ouvrons ici une parenthèse. Sur cette place Sathonay, une statue représente le sergent Blandan, que le Musée militaire de Lyon présente ainsi :

*Jean Pierre Hippolyte Blandan est né à Lyon le 9 février 1819 [...]. En février 1837, à 18 ans, le jeune Blandan devient engagé volontaire pour 7 ans au 8<sup>o</sup> régiment de ligne. En 1838 il est affecté au 26<sup>o</sup> RI présent en Algérie depuis septembre 1837. Son régiment participe à tous les combats de la conquête dans la province de Constantine (1837-1841), puis rejoint Alger et Boufarik. Blandan est nommé caporal en 1839 puis sergent le 1<sup>er</sup> février 1842<sup>6</sup>.*

Les auteurs d'un site consacré aux rues de Lyon<sup>7</sup> célèbrent en Jean Pierre Hippolyte Blandan un « héros de la conquête de l'Algérie » et indique, « si vous voulez lui rendre hommage », que « deux statues lui ont été consacrées » : celle de la place Sathonay et une autre, érigée à Boufarik, en Algérie.

Le Musée militaire de Lyon complète :

*Dès 1843 la municipalité de Lyon contribue à l'érection d'un monument commémoratif sur les lieux : un obélisque de 22 m de haut. Des statues du sergent seront érigées à Boufarik et à Blida. La statue en bronze de Boufarik a été transférée en 1962 à Nancy, ville du 26<sup>o</sup> RI : placée dans une caserne, elle a nouveau été déplacée en 1990.*

Si l'on en croit un autre chroniqueur, la statue, réalisée par le sculpteur Charles Gauthier, a été érigée à Boufarik en 1887 « au carrefour de la route d'Alger à Blida, au centre-ville » :

<sup>5</sup> *Lyon l'humaniste Depuis toujours, ville de foi et de révoltes*, coordonné par Claude Royon, Économie & Humanisme Éditions Autrement, « Mémoires n° 105 », Paris, 2004, pp. 127-130.

<sup>6</sup> <http://www.museemilitairelyon.com/spip.php?article102>

<sup>7</sup> <https://www.ruesdelyon.net>

*Les troupes françaises quittèrent Boufarik au moment de la proclamation de l'Indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1962.*

*La statue a été démontée et installée en 1963 dans la caserne Thiry. Et le 7 avril 1990 la statue a été à nouveau déplacée et se trouve désormais au début de la rue Sergent Blandan, proche de l'avenue Leclerc à Nancy<sup>8</sup>.*

Curieuse mais heureuse coïncidence ! Mars 2018, Danièle Sallenave publie *L'églantine et le muguet*. La statue du sergent Blandan enlevée de Boufarik et transportée en France a connu le même sort que celle de Lamoricière, découverte par Danièle Sallenave à Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Atlantique) :

*[...] voici qu'au centre de la petite place, près de l'église, je découvre un monument gigantesque, écrasant de ses proportions le carré de petites maisons paisibles. C'est celui de Lamoricière, installé d'abord à Constantine, et rapatrié ici. Par son style, par sa taille, cet ovni de bronze 1900 est ici parfaitement incongru : j'imagine combien il l'était encore davantage à Constantine, quand il rappelait chaque jour leur défaite aux Arabes soumis. Le poids du métal scellant le tombeau des résistances étouffées. Je ne peux m'en arracher, je tourne autour, ce ne sont que scènes de combat, des zouaves montent à l'assaut, en bas, un officier se meurt, entouré de ses hommes. Et une série d'allégories. L'Algérie, figurée par une jeune Arabe à la mine soumise, offre des fruits et des fleurs à une statue de la France, hiératique et les seins nus, qui la regarde à peine<sup>9</sup>.*

Revenons cependant à Pierre Poivre. Dans un article publié en 1980, Annie Lafforgue se livre à une approche savante du Jardin de l'État :

*Il faut attendre le départ de la Compagnie des Indes et la mise en place du Gouvernement royal en 1767 pour voir se matérialiser dans ces îles lointaines que sont l'Île Bourbon et l'Île de France les grands objectifs des naturalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le déjà célèbre Pierre Poivre, nommé intendant ordonnateur et président des Conseils supérieurs des deux îles, portait en effet en lui une passion qui ne demandait qu'à s'exprimer malgré la multiplicité de ses nouvelles tâches, et tous ses moments de loisir furent consacrés à l'enrichissement du jardin de sa résidence*

---

<sup>8</sup> [http://www.petit-patrimoine.com/fiche-petit-patrimoine.php?id\\_pp=54395\\_28](http://www.petit-patrimoine.com/fiche-petit-patrimoine.php?id_pp=54395_28)

<sup>9</sup> Idem, pp. 197-198.

*de Mon Plaisir. Hommage doit lui être rendu de n'avoir pas négligé Bourbon dans ce champ d'action marginal<sup>10</sup>.*

N'avoir pas négligé Bourbon ?

Sans répondre d'emblée, l'auteur tisse sa toile :

*Cette impulsion fut grandement facilitée par la collaboration efficace de Cyr-Honoré de Crémont et l'existence d'un autre passionné en la personne de Joseph Hubert. D'ailleurs, un Jardin dit de la Compagnie puis de l'Intendance, existait déjà à Saint-Denis « derrière la Boulangerie du près du rempart de la Rivière de Saint-Denis » ; mais, à en juger d'après la hâte que mit Honoré de Crémont à choisir un autre terrain moins exposé aux intempéries et plus accessible aux habitants, les résultats ne devaient guère être concluants<sup>11</sup>.*

L'existence d'un jardin initial est effectivement attestée : le Bas-de-la-Rivière, l'un des quartiers de Saint-Denis, accueillit, il y a fort longtemps de cela, un Jardin botanique.

*Vers 1761 fut établi par les autorités, un grand jardin d'acclimatation et de naturalisation des plantes étrangères apportées à l'île Bourbon. Situé au sud de la boulangerie de la Compagnie du Bas de La Rivière - sur une terrasse alluviale de la Rivière Saint-Denis, côté Est, à peu près à l'emplacement du premier collège Jules Reydellet - ce jardin est victime des grandes crues de la Rivière Saint-Denis. Honoré de Crémont décida de le transférer sur un terrain plus spacieux et mieux adapté aux cultures d'acclimatation. L'emplacement est choisi sur un espace appartenant à l'État qui se situe à l'extrémité de la rue Royale (rue de Paris actuelle).<sup>12</sup>*

Laissons cependant Annie Lafforgue poursuivre :

*Sis désormais à l'extrémité de la rue Royale (actuellement rue de Paris) ce nouveau Jardin du Roi fut alors l'objet d'une sollicitude particulière et, tandis que dans l'île voisine les efforts de Poivre s'avéraient très vite voués à l'échec faute de*

10 Lafforgue Annie. Le Jardin de l'État de Saint-Denis-de-La-Réunion. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 67, n°246-247, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1980, p. 157.

11 Idem.

12 <http://www.saintdenis.re/Le-Jardin-de-l-Etat.html>

*successeurs compétents (à l'exception toutefois de Jean-Nicolas de Céré), le Jardin botanique de Bourbon connut son âge d'or durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.*

Quel rapport entre le Jardin de l'État et Pierre Poivre ? Annie Lafforgue évoque la « *période faste* » du Jardin, où un certain Nicolas Bréon, arrivé à Bourbon en juin 1817, fut « *chargé par le ministre de la Marine d'accompagner une riche collection d'arbres fruitiers et de graines d'Europe<sup>14</sup>* ». Il se distingua de diverses façons : « *introduction de végétaux nouveaux, essais de culture, distribution gratuite de plants aux particuliers à charge pour eux de communiquer les résultats* » [...] <sup>15</sup>.

Les distributions de plants de végétaux aux particuliers « *étaient annoncées par voie de presse* » :

*Les habitants intéressés devaient se faire inscrire au Gouvernement et, au jour fixé, ils devaient envoyer leurs Noirs munis de paniers « afin que les livraisons n'éprouvent aucun retard » ; un avis officiel les engageait ensuite à rendre compte de l'évolution de leurs plantations<sup>16</sup> ».*

L'encyclopédie Wikipédia mentionne également ces donations<sup>17</sup> : « *7 000 de ses plants sont distribués à la population en 1825 dans le cadre de la mission d'amélioration de l'agriculture coloniale* ».

Annie Lafforgue de préciser alors : « *c'est en ce temps d'activité intense que le buste de Pierre Poivre fut transporté de l'Hôtel du Gouvernement dans une allée du Jardin où il se trouve encore actuellement (1825)* ».

Un autre buste fut inauguré en 1885, toujours au Jardin de l'État, celui de Joseph Hubert, « *ce créole de Saint-Benoît qui s'était attiré l'amitié de P. Poivre* ».

Voilà qui répond à notre question (quel rapport entre le Jardin de l'État et Pierre Poivre ?). D'un buste à un autre cependant, étayons un raccourci trop rapide. L'explication nous vient d'une conférence proposée en octobre 2013 par la Société d'Histoire de Saint-Joseph (ville du sud de La Réunion où se trouve le lycée Pierre Poivre) et donnée par Christian

---

13 Idem.

14 Idem, p. 158.

15 Idem.

16 Idem.

17 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin\\_de\\_l%27%C3%89tat](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin_de_l%27%C3%89tat)

Landry, vice-président de l'Académie de La Réunion et ancien proviseur du lycée Pierre Poivre<sup>18</sup> :

*Le giroflier qu'il offrira à son ami Joseph Hubert, lors d'une visite du botaniste au jardin des Pamplemousses, va ensemer les plantations réunionnaises de Saint-Benoît à Saint-Joseph.*

Restons un peu devant le buste de Pierre Poivre au Jardin de l'État. Perruque et tenue vestimentaire d'époque : veste et jabot. Comme il se doit, n'ont été sculptés que la tête et les épaules. Un très léger sourire sur les lèvres, un visage discrètement affable. Celui d'un honnête homme. C'est sans conteste l'intendant colonial qui est représenté, jeune encore. Pas un tout jeune homme, pas un vieillard non plus. Une certaine noblesse se dégage, à la fois du modèle lui-même et du matériau utilisé, du marbre blanc. Quand on apprend que Pierre Poivre a été anobli par Louis XV, on comprend ce portrait-là.

L'homme regarde encore au loin, comme si l'envie de voyages le tenait encore.

Autrefois il existait une allée Pierre-Poivre au Jardin de l'État. Une ancienne carte postale visible sur le site de l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI) l'atteste. Quand on y regarde bien, une scénographie se laisse appréhender : à gauche du Muséum, quand on entre dans le Jardin, le buste de Pierre Poivre ; à droite, celui de Joseph Hubert. Les derniers travaux entrepris n'ont pas modifié cette disposition.

Sur la colonne supportant le buste, une plaque :

*À la  
mémoire  
de Pierre POIVRE  
né à Lyon en août 1719  
Intendant  
des isles de France et de Bourbon  
depuis 1767 jusqu'en 1772  
Mort le 6 janvier 1786*

---

<sup>18</sup> <http://saintjoseph.re/Conference-Societe-d-Histoire-371>



*Ces isles lui doivent  
le Giroflier et le Muscadier  
introduits en 1730 et 1732*

*Monument érigé en juin 1826  
sous l'administration de M. de Freycinet  
S. E. le C<sup>te</sup> de Chabrol  
étant Ministre de la marine  
et des colonies*

L'œuvre, qui n'a pas été réalisée à La Réunion, est née des mains de Nicolas-Auguste Matté.

Cette idée de dette est à peine supportable.

Dans le sud, à Saint-Joseph, un lycée Pierre-Poivre.

Il aurait pu y avoir un pont au nom de Pierre Poivre. Ce fut en tout cas la demande de Joseph Hubert :

*Joseph Hubert (1747-1825) est un colon de l'île Bourbon, fils d'un colon de Bourbon, propriétaire du Bras-Mussard au quartier Saint-Benoît. Il se serait rendu à l'île de France en 1769 et aurait alors visité le jardin de Monplaisir, se serait fait remarquer par Poivre pour l'intérêt qu'il portait à toutes les plantes qui y étaient rassemblées. Ce qui est certain, c'est que grâce à son intelligence, son enthousiasme et son acharnement, la culture du giroflier put se développer à l'île Bourbon. Il manifesta une admiration et une reconnaissance envers Poivre sans égales<sup>19</sup>.*

Dans une lettre adressée à « Monsieur Thomas, commissaire de marine chargé des détails du service administratif », Joseph Hubert expose, le 19 février 1819 :

*Monsieur,*

*J'apprends, par la Feuille Hebdomadaire du 17 de ce mois, que vous avez proposé*

---

<sup>19</sup> <http://www.pierre-poivre.fr/Note-Joseph-Hubert.pdf>



*une souscription, à l'effet d'élever deux monuments à la mémoire de MM. Labourdonnais et Poivre.*

*J'ai souvent entendu exprimer le désir, que je partage, de voir construire un pont sur la rivière du Mât, qui porterait le nom de pont Poivre. Pour y arriver et en le quittant, on traverserait des girofleries ; des charrois, portant le plus souvent des épiceries, y passeront. Je suis persuadé que toutes les classes d'habitants et le commerce souscriraient pour la construction ; nous avons tous des intérêts directs à trouver des ponts sur les rivières, et celui de la rivière du Mât surtout. Quel monument plus digne du cœur de M. Poivre que celui qui éviterait la mort à plusieurs voyageurs et esclaves, qui se noient chaque année dans cette rivière ! Le montant de la souscription serait ajouté aux fonds promis et déjà destinés à cet objet, de la caisse coloniale<sup>20</sup>.*

Le pont existe, on le traverse dans l'est de La Réunion pour passer de Bras-Panon à Saint-André, au-dessus de la Rivière du Mât. On comprend quelle fut son utilité dès les origines : épargner la vie des voyageurs et esclaves. Mais pourquoi ce pont aurait-il fait honneur au cœur de Monsieur Poivre ? La réponse se trouve sans doute dans le mot « esclaves ». Du moins pouvons-nous supposer que la présence de ce mot dans un courrier destiné à rendre hommage à Pierre Poivre n'est pas anodine.

Dans un ouvrage rédigé en 1768, *Voyages d'un philosophe ou Observations sur les mœurs & les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de L'Amérique*<sup>21</sup>, Pierre Poivre présente la culture de la canne à sucre en Cochinchine. Après de longues précisions agraires et commerciales, il fait remarquer que « la canne à sucre y est cultivée par des hommes libres, que tous les travaux de la cuite & de la raffinerie sont exécutés par des mains libres ».

Il suggère alors : « Comparons ensuite le prix de la denrée Cochinchinoise, avec celui de la même denrée cultivée & préparée par de malheureux esclaves dans les colonies Européennes, & jugeons si pour tirer du sucre de nos possessions, il était nécessaire d'autoriser par une loi l'esclavage des Africains transportés en Amérique ».

Sa conclusion : « Après ce que j'ai vu en Cochinchine, je ne puis douter que des cultivateurs libres à qui on aurait partagé sans réserve les terres de l'Amérique, ne leur eussent fait rapporter le double du produit qu'en tirent les esclaves ».

Et le sieur Poivre de poursuivre sa dénonciation de l'esclavage :

---

20 Idem.

21 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-68-an-c.pdf>

*Qu'à donc gagné l'Europe policée, l'Europe si éclairée sur les droits de l'humanité, en autorisant par ses décrets les outrages journaliers faits à la nature humaine dans nos colonies, en permettant d'y avilir les hommes au point de les regarder absolument comme des bêtes de charge ? La loi de l'esclavage a été aussi contraire à ses intérêts qu'à la loi naturelle & à son honneur ; je l'ai remarqué plusieurs fois. La liberté & la propriété sont les fondements de l'abondance & de la bonne agriculture ; je ne l'ai vu florissante que dans les pays où ces deux droits de l'homme étaient bien établis. La terre qui multiplie ses dons avec une espèce de prodigalité sous des cultivateurs libres, semble se dessécher même par la sueur des esclaves. Ainsi l'a voulu l'auteur de la nature qui a créé l'homme libre, & lui a abandonné la terre avec ordre que chacun cultivât sa possession à la sueur de son front, mais avec liberté.*

Le 26 juillet 1767 exactement, en arrivant à l'île de France, l'intendant Pierre Poivre s'adresse aux habitants de la petite colonie<sup>22</sup>. Après « *l'énumération des bienfaits dont Sa Majesté vous prévient* » (Conseil, tribunal, légion, liberté du commerce, etc), l'envoyé du Roi précise qu'il donnera en temps voulu les « *Ordres du Roi au sujet des Paroisses à établir dans cette île, sur l'entretien des Ministres de la Religion, sur l'ouverture et la réparation des chemins, sur la police de vos esclaves, enfin sur les différents objets de notre administration* ». Impossible, toutefois, de « *renvoyer à un autre temps de vous notifier les intentions du Roi en faveur de vos esclaves. L'humanité me presse de vous en parler dès aujourd'hui* ».

Il leur tient donc ce langage :

*L'île de France, située sous un ciel tempéré, fondée sur l'agriculture, le plus noble et le plus utile de tous les arts, [...] devait n'être cultivée que par des mains libres. [...] La première attention du Législateur d'une telle Colonie, devait être surtout d'y établir des mœurs frugales, si favorables à l'agriculture ; de ces mœurs simples, mais nobles et austères, devant lesquelles le vice tremble et disparaît ; de ces mœurs qui agrandissent la sphère de l'âme, font germer en elle les [grandes] vertus, et la portent aux belles actions. Or, de telles mœurs ne se trouvent jamais*

---

22 Ce discours, dont des extraits sont retranscrits ici, est disponible sur : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-7-26.pdf>

*que là où sont la liberté et le travail. Rien ne leur est si opposé que la servitude ; elle dégrade l'homme, et après avoir avili l'esclave, elle tend à énerver le Maître, à le corrompre, à l'enchaîner sous le joug honteux de l'orgueil, de la dureté et de tous les vices. [...]*

Dans ce que Pierre Poivre a écrit ou dit (nous nous en tenons aux extraits cités ici), comptons les occurrences de l'adjectif « libre » : elles sont six. Le nom « liberté », lui, apparaît trois fois. Liberté et prospérité agricole : pour Pierre Poivre, l'une ne va pas sans l'autre. Un mot vient alors à l'esprit : *utopie*. Dans une contribution à un ouvrage collectif, Jean-Michel Racault, professeur émérite à l'Université de La Réunion, mentionne Pierre Poivre. En réalité, l'universitaire consacre son article à un auteur dont il est devenu l'un des exégètes : Bernardin de Saint-Pierre.

*La conception même de la colonisation constitue le second axe de réflexion. Celle qui prévaut à l'époque du séjour de Bernardin est double et, d'après lui, a échoué sur deux points : colonie de plantation, l'île de France en réalité ne produit rien, sauf un peu de café, et doit importer tout ce dont elle a besoin de la métropole ou de l'île Bourbon voisine [...]. Quant à l'esclavage, c'est un système humainement injustifiable, facteur de plus de ruine économique et de décadence morale. L'abolition de l'esclavage des Noirs au profit d'un faire-valoir direct par de petits agriculteurs blancs et l'abandon de l'économie de plantation au profit d'une colonisation de peuplement vivant d'une agriculture autarcique sont les grands principes de la « colonie heureuse » dont l'auteur dresse le plan idéal. Ce programme [...] a probablement été inspiré à l'auteur par les idées physiocrates de l'Intendant Poivre, exposées dans ses Voyages d'un philosophe<sup>23</sup> [...].*

Dans une note de bas de page, Jean-Michel Racault rappelle le discours tenu aux habitants de l'île de France : Pierre Poivre, « hostile à l'esclavage aussi bien pour des raisons économiques que morales, mais conscient de l'impossibilité pratique d'une abolition immédiate, s'abandonne à l'utopie d'un aménagement paternaliste du système<sup>24</sup> » sous l'autorité d'un maître bienveillant.

---

23 « L'île et le continent dans l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre : une dialectique de l'un et du multiple », Jean-Michel Racault, in: *Des îles en archipel... Flottements autour du thème insulaire en hommage à Carminella Biondi*, Textes rassemblés par Carmelina Imbroscio, Nadia Minerva et Patrizia Oppici, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang Collection "Franco-Italica" Vol.6, 2008, p. 284.

24 Idem.

Pierre Poivre est effectivement lucide<sup>25</sup> :

*Nous ignorons sur quels principes l'ancienne Direction de la Compagnie a pu se déterminer, contre la nature des choses, à recourir aux bras des esclaves pour mettre cette île en valeur.*

*Quoiqu'il en soit, le mal est fait ; mais heureusement il n'est pas sans remède.*

En décembre 1766, « *Poivre vient d'être nommé commissaire ordonnateur de la Marine faisant fonction d'intendant dans les îles de France et de Bourbon, et il s'apprête à s'embarquer pour l'Isle de France rejoindre son poste. C'est alors qu'il est anobli par Louis XV<sup>26</sup>* ».

Sa Majesté libelle :

*Nous nous sommes rappelés que dès l'année 1748 ayant été envoyé auprès du Roi de Cochinchine afin de négocier pour nos sujets la liberté du commerce dans ce pays dont les portes avaient été jusque là fermées aux Européens il se conduisit avec beaucoup de prudence et d'habileté et obtint pour la nation française non seulement la permission de commercer dans les ports de Cochinchine mais encore la liberté d'y faire un établissement et d'autres privilège qui ont rendu ce commerce l'un des plus avantageux qui se fasse dans l'Inde<sup>27</sup>.*

Le nouveau noble peut faire valoir d'autres mérites, celui-ci notamment :

*Il a depuis ouvert le commerce de Timor situé au sud des Moluques qui procure aux habitants de l'Isle de France et de Bourbon d'avoir la faculté d'avoir à prix modique des esclaves, des bœufs et des moutons qu'ils étaient auparavant obligés d'aller chercher dans l'isle de Madagascar avec beaucoup plus de frais, de temps et de danger<sup>28</sup>.*

Quelques mois plus tard, en 1767, année où Pierre Poivre est nommé intendant, l'île Bourbon compte 5 237 habitants blancs et libres de couleur ; les esclaves sont, eux, au

25 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-7-26.pdf>

26 <http://www.pierre-poivre.fr/Poivre-chercheur-epices.html>

27 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-66-12-mois.pdf>

28 Idem.

nombre de 21 047. Cinq ans plus tard, en 1772 donc, au retour de Pierre Poivre en France, le nombre de colons blancs est de 5 417, les libres de couleur constituent un petit groupe de 225 personnes ; les esclaves constituent la part la plus importante de la population, on en dénombre 24 687<sup>29</sup>.

Le mal est fait, mais l'intendant Poivre use de recommandations pour, sinon circonscrire l'esclavage, du moins en atténuer la cruauté :

*Vous préviendrez, Messieurs, tous les maux que traîne après soi l'esclavage introduit dans cette île, en suivant exactement l'esprit de la Loi, qui a permis aux Français d'avoir des esclaves dans leurs Colonies.*

*Cette loi qui, depuis le dernier siècle seulement, tolère parmi nous un usage inhumain, anciennement établi chez des peuples barbares, contre le droit naturel, ne le tolère qu'à condition que ces malheureux esclaves, dépouillés, autant qu'il est en nous, de leur qualité d'hommes, seront instruits par leurs maîtres, et éclairés des lumières de la Foi. Notre Religion simple, en les adoptant au nombre de ses enfants, leur rendra au-delà de ce qu'ils auront perdu. Ses vérités consolantes leur feront supporter avec patience la rigueur de leur sort. Encouragés par les promesses si dignes du Père commun des hommes, qui assurent la plus haute récompense aux malheureux qui pleurent, ils serviront leurs Maîtres avec fidélité, comme leurs bienfaiteurs ; et malgré les horreurs de l'esclavage, ils pourront être heureux, en conservant cette liberté précieuse de l'âme que le vice seul peut enlever.*

*La même loi exige encore que le Maître favorise le mariage parmi les esclaves, qu'il les nourrisse, les habille et les traite avec humanité. Quand la nature parle, est-il donc besoin d'une loi positive ? Se trouverait-il dans cette Colonie des Maîtres assez dénaturés, pour que l'autorité y fût obligée de recourir à la Loi, pour venger la nature ? Que de tels hommes, s'il s'en trouve, rentrent un instant en eux-mêmes ! Qu'ils écoutent le cri touchant et terrible de l'humanité, ils seront bientôt honteux et punis de leur barbarie !*

[...]

*N'oublions jamais que le seul moyen de prévenir les malheurs dont l'introduction des esclaves menace cette Colonie, est d'être juste et bienfaisant envers ces*

---

<sup>29</sup> *La France et ses esclaves De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Frédéric Régent, éditions Grasset et Fasquelle, 2007.

*malheureux, de favoriser, par les mariages, la multiplication de ces ouvriers devenus nécessaires. Des esclaves bien traités serviront toujours bien leurs Maîtres et pendant la paix et pendant la guerre; ils ne chercheront ni à fuir dans les bois, ni à désertir chez l'ennemi. Attachés à la Religion catholique, ils le seront à notre nation ; ils se croiront Français ; ils auront en horreur toute autre Religion, et craindront de tomber sous la puissance d'une nation hérétique ; mais il faudra beaucoup d'instructions, pour faire prendre à leur esprit cette tournure avantageuse.*

*Leurs enfants regarderont la maison du Maître comme la maison paternelle, et l'île comme leur Patrie.*

*Quelle situation plus délicieuse que celle d'un Maître bienfaisant, qui vit sur sa terre au milieu de ses esclaves, comme au milieu de ses enfants ; qui les voit autour de lui, deviner ses volontés et prévenir sa parole, pour les exécuter avec ardeur ; qui voit des pères et mères sains et robustes lui apporter annuellement le premier sourire du fruit de leur amour, comme des prémices dus au Père commun de tous ses serviteurs. Ils craignent son absence, autant que d'autres malheureux craignent la présence d'un Maître impitoyable ; lorsqu'il reparaît au milieu d'eux, il est comme l'astre bienfaisant qui réjouit toute la nature d'un de ses regards. Il trouve tout dans le plus grand ordre, et ne voit autour de lui que des hommes empressés, gais et contents.*

*De tels esclaves vaudront des hommes libres. Loin d'être dangereux à leurs Maîtres, dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi, ils seront au contraire de très-bons défenseurs de la Colonie ; et je suis persuadé que tous les bons Maîtres de l'île compteraient en pareil cas sur l'attachement de leurs esclaves.*

*[...] de tous les maux auxquels cette île a été exposée par l'introduction des esclaves, le plus dangereux et le plus funeste à son bonheur, serait sans contredit la corruption des mœurs, suite trop naturelle et du pouvoir contre nature que le Maître a sur ses esclaves, et de l'avilissement forcé de tous ces êtres créés pour être libres, et qui ne le sont pas.*

*La loi a eu pour objet de prévenir un si grand malheur, non seulement en ordonnant d'instruire les esclaves dans les maximes pures de la Morale chrétienne, mais encore en prononçant des peines sévères contre le Maître qui abuserait de son autorité pour séduire sa jeune esclave. Elle a fait plus : elle a défendu l'affranchissement des enfants qui naîtraient d'un tel concubinage, dans*

*l'espérance qu'un maître trop aveuglé par sa passion pour voir ce qu'il doit à Dieu, à soi-même, à l'exemple et à la fidélité conjugale, serait au moins arrêté par la crainte si naturelle d'avoir des enfants très-certainement malheureux.*

Alliée à la religion catholique, la loi (six occurrences ici) permet l'esclavage tout en le contenant dans des limites acceptables. L'union des deux – loi et religion – produit un maître bienveillant, « *au milieu de ses esclaves, comme au milieu de ses enfants* ». Bernardin de Saint-Pierre écrit la même chose : « *Je conviens que les lois humaines le permettent : au moins devrait-on le renfermer dans les bornes qu'elles prescrivent* » (Lettre XII).

Ce paternalisme est censé produire un miracle à trois faces :

- les esclaves seront heureux « *en conservant cette liberté précieuse de l'âme* »
- « *ils se croiront Français* »
- ils « *vaudront des hommes libres* ».

Tour de passe-passe, pirouette idéologique : la liberté, compagne indéfectible de la prospérité agricole, est un idéal accessible aux esclaves. Liberté symbolique, certes, mais rendue concevable par une application pleine et entière de la loi.

La loi en vigueur « *depuis le siècle dernier seulement* » est le Code noir, signé par Louis XIV en 1685 et « *servant de règlement pour le Gouvernement & l'Administration de Justice & la Police des Îles françaises de l'Amérique, & pour la Discipline et le Commerce des Nègres & Esclaves dans ledit Pays* ». La seconde version, signée par le même Louis XV qui a envoyé Pierre Poivre aux îles de France et Bourbon, date de 1723. Elle a été spécifiquement écrite pour ces deux colonies.

Juillet 1767 toujours : Pierre Poivre adresse ses « Instructions » à Honoré de Crémont, Ordonnateur à l'île de Bourbon. Il lui enjoint notamment :

*Les esclaves seront pour vous l'objet d'un autre travail. Ces hommes malheureux ont, plus que les autres, besoin de toute la protection du Gouvernement. Vous remarquerez avec la plus scrupuleuse attention si le Code Noir est observé à leur égard, si les maîtres ont soin de les dédommager de la perte de leur liberté par la connaissance de la Religion, s'ils sont nourris et vêtus, et si on favorise le mariage parmi eux<sup>30</sup>.*

---

30 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-7-26b.pdf>



En septembre de la même année, le Sieur de Crémont se voit commander de faire « *l'inventaire des esclaves de la Compagnie*<sup>31</sup> » :

*il empêchera qu'aucun d'eux ne soit vendu jusqu'à l'arrivée de M. de Bellecombe, par ce que ce ne sera qu'alors qu'il pourra se concerter avec le Commandant sur la nécessité qu'il pourrait y avoir d'en acheter pour le compte du Roi*<sup>32</sup>.

Le 3 août 1767, Pierre Poivre réunit la première Assemblée publique du nouveau Conseil supérieur de l'île de France<sup>33</sup>. Il rappelle d'abord l'Histoire (« *Ce fut donc la Compagnie des Indes qui fonda cette colonie* ») puis le changement de cap intervenu :

*Le Roi, protecteur-né de tout ce qui est le bien général de la Patrie, a repris, par son Édit du mois d'août 1764, la propriété de ces îles, tant pour décharger la Compagnie d'un fardeau qui était au-dessus de ses forces, que pour établir et conserver, aux frais de son Trésor Royal, une île importante, nécessaire à la sûreté de notre commerce et de notre navigation en Asie, et sur-tout pour protéger efficacement les fidèles sujets qui y sont établis.*

*Les îles de France et de Bourbon sont donc aujourd'hui des Colonies Royales, réunies au département général de la Marine, pour être gouvernées à l'instar de toutes les Colonies que nous possédons en Amérique.*

Le discours « humaniste » est le même :

*Les Maîtres, sensibles au cri tendre et puissant de l'humanité outragée, goûteront le plaisir délicieux d'adoucir le sort de leurs malheureux esclaves, n'oublieront jamais qu'ils sont des hommes semblables à eux.*

*L'esclave dédommagé, suivant l'esprit de la Loi, de la perte de sa liberté, par la connaissance de la Religion, consolé par la certitude de ses promesses, encouragé par la sagesse de ses maximes, servira son Maître avec joie et fidélité. Il se croira libre et heureux, même dans l'esclavage.*

Humaniste ?

---

31 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-9-10.pdf>

32 Idem.

33 <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-8-3.pdf>

Dans un article de 1963, Eric Fromm interroge la notion d'humanisme de la Renaissance au siècle des Lumières :

*l'humanisme, aussi bien dans ses manifestations religieuses chrétiennes que laïques, non théistes, est caractérisé par sa croyance en l'homme, dans ses possibilités d'évolution vers les états de plus en plus élevés, dans l'unité du genre humain, dans la tolérance et la paix et dans la raison et l'amour en tant que forces permettant à l'homme de se réaliser, de devenir ce qu'il peut être<sup>34</sup>.*

Un examen de la philosophie de l'humanisme de façon un peu plus détaillée fait dire à l'auteur :

*l'humanité (humanitas) n'est pas une abstraction, mais de la réalité : que chaque individu contient l'humanité entière, que chaque individu est tous les individus, d'où il s'ensuit que tous les hommes sont égaux, non pas dans leurs dons et talents, mais dans leurs qualités humaines fondamentales<sup>35</sup>.*

Plus encore :

*l'humanisme a toujours été la réaction à la menace de déshumanisation qui menaçait l'existence même de l'espèce humaine. Au XVI<sup>e</sup> siècle l'humanisme était la réaction à la menace que représentaient le fanatisme et les destructions des guerres de religion ; aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles c'était une réaction à la menace des guerres nationales et de transformation de l'homme en un moyen de production<sup>36</sup>.*

D'ailleurs, Eric Fromm s'aventure dans le temps :

*l'humanisme est une réaction à la menace de bureaucratisation totale de l'homme et à l'extermination totale par l'holocauste nucléaire qui détruirait au moins la moitié de l'humanité et la civilisation entière<sup>37</sup>.*

---

34 Fromm, Erich. « Humanisme et psychanalyse (1963f) », *Le Coq-héron*, vol. n° 182, n° 3, 2005, p. 90.

35 Idem, p. 91.

36 Idem, p. 92.

37 Idem.

Transformation de l'homme en un moyen de production. Donc esclavage, entre autres (ce qui ne veut nullement dire que l'esclavage doive être défini uniquement de cette façon-là) ? Le mot « esclavage » n'apparaît pas dans l'article d'Eric Fromm.

Cette définition de l'humanisme, qui date du début des années 1960, paraît juste. Mais sa dimension historique me semble incomplète. De même que furent insatisfaisantes les aspirations humanistes de Pierre Poivre et d'autres : Montesquieu et Voltaire eux-mêmes, poids lourds du siècle des Lumières et de la littérature française, sont restés en-deçà de ce qui aurait pu ou dû advenir. De ce qui est advenu bien plus tard.

Nous devons à Montesquieu l'illustre pamphlet « De l'esclavage des nègres<sup>38</sup> ». Une ironie que toutes les études littéraires n'ont pas manqué d'explicitier. C'est le cas d'une exposition virtuelle de la Bibliothèque nationale de France (BNF) :

*Montesquieu utilise l'ironie pour dénoncer les esclavagistes. Il est un anti-esclavagiste militant, contrairement à ce que pourrait laisser supposer certaines phrases sorties de leur contexte. En ridiculisant les arguments en faveur de l'esclavagisme, Montesquieu montre la brutalité des Européens avec les Indiens, le racisme qui justifie la traite des Noirs et l'impiété de ceux qui se disent chrétiens<sup>39</sup>.*

Nous devons à Voltaire l'illustre « nègre de Surinam<sup>40</sup> ». Cette fois, la Bibliothèque nationale de France (BNF) ne juge pas utile de prévenir toute incompréhension : le sens de l'extrait qu'elle offre à lire est évident.

Deux auteurs connus, lus par des générations d'élèves et appréciés par eux. Deux repères essentiels du siècle des Lumières que Jean-Luc Guichet, philosophe, évoque dans un article paru dans le journal *L'Humanité* en 2013. En réalité, l'article est consacré à Diderot, dont Jean-Luc Guichet présente « *l'humanisme intégral et sans concession*<sup>41</sup> » (c'est le titre de l'article). Et le parallèle établi dès les premières lignes est édifiant :

*Diderot n'est pas la seule voix qui s'élève au XVIII<sup>e</sup> siècle contre l'esclavage. Il ne faut pas oublier notamment les fameuses prises de position de Montesquieu et Voltaire qui appellent cependant bien plus à son humanisation qu'à son abolition.*

---

38 *De l'esprit des lois*, « De l'esclavage des nègres », livre XV, chapitre 5.

39 <http://expositions.bnf.fr/montesquieu/themes/esclavage/anthologie/montesquieu-l-esprit-des-lois-de-l-esclavage-des-negres.htm>

40 *Candide*, chapitre 19.

41 <https://www.humanite.fr/tribunes/un-humanisme-integral-et-sans-concession-550402>

*À cela s'ajoute leur stratégie généralement indirecte qui use de l'ironie pour le premier (« De l'esclavage des nègres », livre XV, chapitre 5, De l'esprit des lois) ou du cynisme grinçant pour le second (« Le nègre de Surinam », chapitre 19, Candide). Sur cette question, selon toute apparence particulièrement passionnelle pour Diderot, la démarche de celui-ci est tout autre et frappe par son caractère direct et sans concession<sup>42</sup>.*

Pierre Poivre, humaniste ? Une expression toute faite et facile nous vient à l'esprit : il faut le dire vite.

L'exactitude historique invite à des nuances que les mots vite dits ignorent.

---

42 Idem.